

REGLEMENT du PÔLE JEUNES A destination des parents ou responsables légaux



ADHESIONS

Tout jeune peut s'inscrire de la 6ème à la terminale et quelle que ce soit sa commune.

Deux jours de découverte sont possibles (souhaitables) avant de s'inscrire sur les activités gratuites ou en accueil libre, du moment où nous avons un numéro de téléphone ou joindre la famille.

Les adhésions au Pôle et à l'Association Familles Rurales sont obligatoires pour participer à la vie du Pôle : Projets, Camps, Activités (gratuites ou non) et accueil libre.

INSCRIPTIONS aux ACTIVITÉS

Aucune Inscription au préalable est nécessaire pour les activités gratuites ou en accueil libre.

Pour les activités payantes :

- Inscription jusqu'à la veille, pendant les heures d'ouverture de la structure ou par mail.
- Elles impliquent de faire le dossier d'inscription complet et régularisé (adhésions payées, fiches sanitaires à jour).

Pour toute annulation

- Nous prévenir 24h à l'avance pour les activités ou 1 semaine pour les camps
- Afin d'être remboursé, les responsables légaux doivent avertir pour toute absence du jeune et fournir les justificatifs demandés.
- Les jeunes doivent être présents aux horaires d'activités indiqués lors de l'inscription ou sur le programme

Dans le cas contraire à l'une de ces situation, l'activité sera facturée intégralement à la famille.

Des personnes peuvent être invitées exceptionnellement par les adhérents (famille, ami), sur l'accueil libre uniquement.

Pour les camps, un acompte est demandé

il n'est débité que le jour de départ du camp. En cas d'annulation moins de 1 semaine avant le départ, il est encaissé pour couvrir les frais de réservations du camp.

RESPONSABILITE

L'association décline toute responsabilité pour l'accueil de votre enfant en dehors des horaires d'accueil prévu sur le programme.

Au moment de l'accueil, le directeur se réserve le droit de refuser l'accès au pôle si votre jeune est malade et contagieux. Le cas échéant il en avertir la famille

L'association est couverte par une assurance collective SMAC. Cependant, nous vous recommandons d'avoir votre propre assurance civile.

FONCTIONNEMENT

TRANSPORT

En inscrivant votre jeune vous acceptez que votre enfant soit transporté * : en voiture, en mini-bus, en car, ou à pied

(*selon les lieux ou activités choisies)

ACCUEIL LIBRE

Pour ceux qui ne veulent pas faire l'activité prévue, le pôle est ouvert en accueil libre aux horaires indiqués du moment où le nombre d'animateurs est suffisant.

REPAS

Le temps de midi, le pôle est ouvert si c'est le cas le matin.

Il y a 4 possibilités (voir le programme) pour les repas :

- Atelier Cuisine : Repas préparé pour et par les jeunes en amont
- Auberge Espagnole : chacun partage un plat
- Pique Nique : Il est à prévoir par le jeune mais sont à disposition : couvert, micro ondes, ...
- Groupe Projet : les repas préparés ou fournis sont imputés à votre participation finale au moment du paiement du camp

TARIFS et MODALITÉS DE PAIEMENT

Ils sont fonctions de votre Quotient Familial et selon votre caisse d'allocation.

Pour prendre en compte toute aide vous concernant (CAF, Comité d'entreprise...), vous devez nous remettre les documents à remplir le jour de l'inscription.

Après chaque période, toute aide ne sera plus décomptée de la facture. Seule pourra être délivrée une attestation de présence pour vous faire rembourser directement.

Cette facture sera envoyée après chaque période de fonctionnement ou en fin de mois, donc vous n'avez rien à payer en amont.

Si la somme totale des aides diverses est supérieure au montant de la facture, le surcoût sera réinvesti dans le budget du Centre et non pas rendu aux familles.

Adhésion et carte FR: Par chèque ou espèce

Pour les activités: Espèce, chèque, chèque-vacances ou CESU,
Comité d'entreprise

Réduction pour les familles au Quotient Familial inférieur à 700

(Sur Justificatif de la CAF donné, sinon le tarif maximum s'applique)